



- Pour être admissible en Master I, le candidat doit avoir terminé la licence (LMD) correspondant avec 60 % des points au moins.
- Pour obtenir une inscription spéciale dans une promotion autre que celle de recrutement, le candidat doit remplir les conditions exigées par l'UCC pour monter de classe. Pour être admissible au programme de DEA, le candidat doit avoir terminé le Master avec au moins la mention « **distinction** » et obtenir le visa de sa faculté.
- Pour être admissible au doctorat, le candidat doit avoir obtenu le diplôme de DEA avec au moins la mention « **distinction** » et obtenir le visa de sa faculté.
- Pour être admissible au programme du diplôme spécial, le candidat doit avoir le grade de Master et posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans depuis l'obtention de ce grade.

2. Dispositions particulières

2.1. Pour les candidats licenciés (LMD) provenant d'autres établissements d'enseignement universitaire et supérieur :

Faculté de Philosophie : Les licenciés (LMD) d'un grand séminaire qui veulent s'inscrire à la Faculté de Philosophie pourront être admis en Licence unique (Graduat Unique) avec ou sans cours complémentaires.

Faculté d'économie et développement: Les candidats qui ont obtenu la Licence dans une science connexe aux sciences économiques et du développement peuvent être admis en 2^e Licence (G2) en Economie et Développement avec ou sans cours complémentaires.

Faculté des communications sociales : Les candidats qui possèdent une Licence dans une science connexe aux communications sociales peuvent être admis en 2^e Licence en communications sociales avec ou sans cours complémentaires.

Il n'y a pas de licence unique en Economie et Développement, en Communications Sociales, en Droit et en Sciences politiques.

2.2. Pour l'inscription en D.E.A.:

- Provenir des Institutions universitaires agréées par l'Etat et reconnues par l'UCC ;
- Avoir terminé le Master (Licence) avec au moins la mention « **distinction** ».



2.3. Pour les candidats qui possèdent un diplôme de licence en sciences et techniques de développement de l'UCC.

Les candidats qui possèdent ce diplôme peuvent être admis en licence complémentaire avant d'entreprendre le Master en Economie et Développement.

2.4. Le DEA en économie et développement :

Pour les étudiants n'ayant pas fait le Master à la Faculté d'Economie et Développement, le dossier doit être soumis à l'appréciation de la commission ad hoc chargée d'inscription.

3. Eléments constitutifs du dossier

1°. Une lettre de demande d'inscription écrite à la main par le candidat et indiquant l'année d'études et la faculté pour laquelle l'inscription est demandée ainsi que les raisons de son choix ;

2°. Une photocopie du diplôme d'Etat (ou **A qui de droit ou Attestation de réussite du MINEPSPINC et la page du journal imprimée**) et des certificats d'études faites après l'obtention du diplôme d'Etat ;

3°. Les originaux des bulletins de 5^e et 6^e années secondaires et des résultats détaillés des études faites après l'obtention du diplôme d'Etat ;

4°. Une lettre de recommandation d'une autorité ecclésiastique (Curé, Pasteur etc.) ;

5°. Une lettre de prise en charge attestée par un privé ou par une Institution (de préférence une Institution bancaire pour le candidat financièrement autonome) ;

6°. 4 photos passeport ;

7°. DEA : ajouter 2 exemplaires du projet de dissertation

8°. Doctorat : ajouter 5 exemplaires du projet de thèse ;

9°. Pour ces deux dernières catégories et pour toute inscription spéciale, présenter tous les relevés des cotes ainsi que les titres académiques obtenus (Originaux + copies).

N.B. : La nomenclature du système LMD se présente de la manière suivante :

- Licence (LMD) équivaut au Graduat

- Master (LMD) équivaut à la Licence

L'inscription ou la réinscription se fait en ligne. Visiter le site web : www.ucc.ac.cd et cliquer sur l'onglet « inscription ».

2. Dès lors que le dossier est déposé au Secrétariat Général Académique, toutes les autres démarches sont entreprises par le candidat lui-même.

3. A l'inscription, le candidat signe un document attestant que ses documents académiques originaux seront gardés à l'UCC jusqu'à la fin de ses études.

4. Paiement des frais

a) Frais d'inscription

1°. Nouveaux étudiants

Les étudiants qui viennent s'inscrire pour la première fois à l'UCC doivent :
 - remplir en ligne le formulaire et l'imprimer
 - déposer le dossier physique et complet à la Commission des inscriptions moyennant 20 \$.

Les inscriptions en première licence/LMD (G1) sont confirmées par le paiement de la **première tranche de 630 \$ endéans 6 jours** après le dépôt du dossier d'inscription. Le paiement se fait à l'Agence **BCDC de Matonge** (dans la commune de Kalamu) et la **deuxième tranche, au plus tard le 30 avril de l'année en cours**.

2°. Anciens étudiants

Les anciens étudiants doivent se réinscrire pour être reconnus comme étudiants à l'UCC dans le respect du calendrier.

Les frais de réinscription s'élèvent à **20 \$**, payables à l'**IFOD**, implanté au sein de chaque site de l'UCC.

Le paiement des frais de minerval des anciens étudiants se fait à la **BCDC, Agence de Matonge** (Commune de Kalamu).

b) Frais de Minerval

Premier et Deuxième Cycle : 730 \$

Troisième Cycle

- Etudiants en DEA & DS : **860 \$** (par année)
- Etudiants en Doctorat : **1320 \$ à l'inscription (totalité)**
- Dépôt de la thèse : **2.250 \$**

c) Frais spéciaux

* Fiche de scolarité	3 \$
* Diplôme de Licence (Graduat).....	80 \$
* Diplôme de Master (Licence).....	80 \$
* Diplôme de DEA	100 \$
* Diplôme de Doctorat.....	200 \$
* Diplôme de MBA.....	50 \$
* Solidarité Mont-Ngafula	50 \$
* Dépôt Mémoires :	
- Licence/LMD	75 \$
- Master	150 \$
- DEA et MBA	180 \$
* Relevé des cotes	10 \$
* Attestation de réussite	10 \$
* Attestation de réussite doctorat	20 \$
* Attestation de fréquentation	10 \$
* Attestation d'inscription.....	10 \$
* Frais d'études d'Agrégation étudiants UCC.....	155 \$
* Frais d'études d'Agrégation étudiants externes.....	335 \$
* Suivi et rapport de stage en FED, FCS, FD et FSPO	30 \$
* Suivi et rapport de stage à KASANGULU.....	70 \$



- * Enrôlement aux examens, par session 10 \$
- * Authentification d'un document académique..... 10 \$
- * Traduction (en Anglais) d'un document académique..... 20 \$
- * Duplicata des reçus divers..... 10 \$
- * Retard pour paiement des frais de minerval 20 \$
- * Retard pour paiement des frais d'enrôlement 10 \$

d) Différents frais à payer au MINESU

- 1. Quotité **10 \$**
- 2. FASC **2 \$**
- 3. EXPO..... **5 \$**
- 4. Sécurité universitaire..... **2 \$**
- 5. Effort de construction/Réhabilitation **20 \$**

e) Récapitulation frais académiques¹ :

FACULTES	PROMOTIONS	1 ^{ère} Tranche	2 ^e Tranche
Toutes	L1	630	199 \$
FTH, FPH et FSPO	L2	600 \$	229 \$
FED et FCS	L2	600 \$	259 \$
TH et FPH	L3	650 \$	337 \$
FTH, FPH, FDC et FSPO	M1	600 \$	229 \$
FED et FCS	M1	600 \$	259 \$
FED (G.P.)	M1	600 \$	299 \$
FTH et FPH	M2	650 \$	412 \$
FED, FCS, FDR et FSPO	M2	650 \$	442 \$
FDC	M3	650 \$	412 \$
Toutes !	DEA 1 et MBA 1	700 \$	259 \$
<	DEA 2	700 \$	542 \$
FED	MBA 2	700 \$	492 \$
Toutes !	DOCTORAT	1409 \$	

N.B. : La 1^{ère} tranche est payable au plus tard avant la session de février et la 2^{ème} tranche, au plus tard le 30 avril de l'année en cours.

5. Enrôlement : suivant le calendrier qui sera établi par le Secrétariat Général Académique. Au plus tard trois semaines avant la session.

- LES FRAIS ACADEMIQUES NE SONT PAS REMBOURSABLES !

f) Autres dispositions

- Est considéré (e) comme régulièrement inscrit (e) et est autorisé (e) à présenter les examens du premier semestre, l'étudiant (e) qui a payé la totalité des frais académiques au moins la 1^{ère} tranche du minerval.
- L'inscription ou la réinscription donne droit d'accès à la Bibliothèque de l'UCC et à l'annuaire et programme d'études.



Bâtiment UCC / Campus de Mont-Ngafula



5. Dates limites

- 1. Inscriptions : **au plus tard le 14 octobre 2017**
- 2. Réinscription : **au plus tard le 30 octobre 2017**

- Début des inscriptions : **Lundi 17 juillet 2017**
- Messe d'ouverture de l'année académique : **samedi 14 octobre 2017**
- Rentrée académique : **Lundi 16 octobre 2017** (semestrialisation des cours d'après le système LMD).

Equivalence d'heures d'enseignement avec le système LMD

Le crédit correspond aux heures d'enseignement et de travail de l'étudiant. La conversion, dans le système européen (ECTS = European Credits Transfer System), se fait de la manière suivante :

- 5 heures = 1 crédit, soit 1,5 ECTS
- 30 heures = 2 crédits, soit 3 ECTS
- 45 heures = 3 crédits, soit 4,5 ECTS
- 60 heures = 4 crédits, soit 6 ECTS

PONDERATION		CREDITS		
Système congolais		Système LMD		
Nbre / H	Pondération	Nbre / H	CREDITS	ECTS
15	1	12	1	1,5
30	2	24	2	3
45	3	36	3	4,5
60	4	48	4	6

Fait à Kinshasa, le 12 juillet 2017

Prof. Abbé Léonard SANTEDI

Recteur

UNIVERSITE CATHOLIQUE DU CONGO
SECRETARIAT GENERAL ACADEMIQUE



CONDITIONS D'INSCRIPTION
ANNEE ACADEMIQUE
2017-2018

1. Dispositions générales.

Est admissible en première Licence/LMD (G1) :

- Tout candidat qui a obtenu le diplôme d'Etat ou le diplôme équivalent avec **au moins 60%**.
- Tout candidat qui a obtenu le diplôme d'Etat ou le diplôme équivalent avec au moins 55%, moyennant 60% des points au moins en 5^e et 6^e années secondaires;
- La clôture du dépôt des dossiers d'inscription a lieu le **13 octobre** conformément au calendrier académique tandis que celle de la réinscription est fixée au **30 octobre** (le respect des échéances étant de rigueur).
- Le nombre d'étudiants à inscrire en première Licence (LMD) étant limité, les candidats désireux de s'inscrire à l'UCC sont invités à se hâter de réunir les éléments du dossier énumérés au point 3 du présent dépliant.
- Pour être admissible en licence (LMD) unique en philosophie ou en théologie, le candidat doit avoir obtenu 65 % des points au moins à la fin de la 3^e année de théologie dans un grand séminaire ou un scolasticat.
- Pour être admissible en Master 1 en droit canonique, le candidat doit être porteur d'un diplôme de philosophie et d'un certificat de la 3^e année de théologie obtenu dans un grand séminaire ou un scolasticat avec 60 % des points au moins ou encore d'un diplôme de licencié (LMD) en théologie ou d'un Master en théologie et sciences humaines.



¹ Non compris les frais d'enrôlement session de juillet et septembre